

SUCCURSALE DE PARIS  
DIRECTION DES SERVICES ÉCONOMIQUES

INTER OR

V/Réf : 423 728 963

Sect : R1

N/Réf : 0974-pilotage-ut@banque-france.fr

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux informations contenues dans Fiben, fichier qui a reçu une autorisation de la Cnil (délibération n°87-69 du 7 juillet 1987, confirmée par la délibération n° 2009-498 du 17 septembre 2009), et d'un droit de rectification. Les demandes devront être transmises à l'adresse précisée ci-dessous. Par ailleurs, nous vous signalons que la cote attribuée par la Banque de France ne saurait être utilisée à des fins publicitaires.

132 Av Du Maine  
75014 PARIS

le 25 juillet 2012

Monsieur,

La Banque de France recense un certain nombre d'informations concernant les entreprises et leurs dirigeants. Ces renseignements, et l'analyse qui en est faite, sont essentiellement destinés au refinancement des établissements de crédit, dans le cadre des mécanismes de l'Eurosysteme, et à l'appréciation de la qualité des créances portées par ces derniers, au titre du contrôle prudentiel. A partir de ces renseignements, la Banque de France attribue une cotation aux entreprises et un indicateur à leurs dirigeants.

D'une manière générale, la cotation attribuée par la Banque de France a pour objectif d'exprimer d'une façon synthétique le risque de crédit présenté par une entreprise. Elle exprime sa capacité à honorer l'ensemble de ses engagements financiers sur un horizon de 3 ans. Elle est composée d'une cote d'activité et d'une cote de crédit. Leur signification, accompagnée d'informations complémentaires, est indiquée dans le document joint.

A la suite du dernier examen de la situation de votre société, nous vous informons que nous lui avons attribué **la cotation «D3+»**.

Le cas échéant, cette cotation tient compte de la situation de la société et de son degré d'intégration dans le groupe auquel elle appartient. Dans ce cas, la cotation est susceptible d'être révisée au vu de la situation de l'entité consolidante, notamment à la suite de l'analyse de ses derniers comptes consolidés.

Votre chargé de dossier se tient à votre disposition pour organiser si besoin un entretien au cours duquel vous pourrez obtenir toutes les explications que vous souhaitez.

Nous vous invitons également à consulter notre site internet : [www.fiben.fr/cotation](http://www.fiben.fr/cotation)

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur

  
H. Mattei

# La cotation Banque de France

Une information de référence pour le crédit aux entreprises

La « cotation Banque de France » est une appréciation de la Banque de France sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans. La Banque de France est inscrite sur la liste des Organismes Externes d'Évaluation du Crédit (OEEC)<sup>1</sup>, reconnaissance qui atteste qu'elle respecte les critères internationaux d'évaluation du risque de crédit : objectivité et indépendance dans l'attribution de la cotation, examen régulier de celle-ci, transparence et publicité de la méthode, large utilisation par la profession bancaire.

La cotation est composée de deux éléments : **une cote d'activité** et **une cote de crédit**.

## La cote d'activité

indique le niveau d'activité mesuré par le chiffre d'affaires ou le volume d'affaires traitées.

COTE	NIVEAU D'ACTIVITÉ		
A	égal ou supérieur à	750 M€	
B	supérieur ou égal à	150 M€	et inférieur à 750 M€
C		50 M€	150 M€
D		30 M€	50 M€
E		15 M€	30 M€
F		7,5 M€	15 M€
G		1,5 M€	7,5 M€
H		0,75 M€	1,5 M€
J		0,50 M€	0,75 M€
K		0,25 M€	0,50 M€
L		0,10 M€	0,25 M€
M	inférieur à	0,10 M€	
N	non significatif (holding sans comptes consolidés...)		
X	inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de vingt et un mois)		

## La cote de crédit

traduit l'appréciation portée sur l'entreprise, fondée essentiellement sur :

- ▶ l'analyse des documents comptables sociaux et éventuellement consolidés,
- ▶ l'examen des engagements bancaires et d'éventuels incidents de paiement sur effets,
- ▶ l'environnement de l'entreprise : secteur d'activité, liens économiques et financiers avec d'autres entités, le cas échéant des événements judiciaires concernant l'entreprise.

Il existe 13 cotes de crédit détaillées ci-dessous. Cette cote reflète la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers.

3++	Excellente
3+	Très forte
3	Forte
4+	Assez forte
4	Acceptable
5+	Assez faible
5	Faible
6	Très faible
7	Appelant une attention spécifique en raison d'au moins un incident de paiement effet <sup>2</sup>
8	Menacée compte tenu des incidents de paiement déclarés
9	Compromise, les incidents de paiement déclarés dénotant une trésorerie obérée
P	Procédure collective (redressement ou liquidation judiciaire)
0	Aucune information défavorable sur l'entreprise

Autres informations sur la cotation de la Banque de France : [www.fiben.fr/cotation](http://www.fiben.fr/cotation)

1. Un établissement de crédit peut utiliser les notations d'un OEEC pour calculer ses risques et leur couverture par des fonds propres réglementaires.  
2. Incident de paiement effet pour incapacité de payer d'un montant unitaire égal ou supérieur à 1524 €.